

**Agent de constatation des douanes
de la surveillance
à la Direction Interrégionale
d'Île-de-France**

**Catégorie C
(Homme / Femme)**

Définition synthétique du poste

Les agents de constatation des douanes de la branche de la surveillance de la direction d'Île-de-France exercent leurs contrôles en brigade de surveillance intérieure (BSI) ou en brigade de surveillance extérieure (BSE).

Les agents exerçants en BSI sont chargés de la surveillance d'une zone de la direction et effectuent, en particulier, des contrôles routiers. Les agents affectés à la BSE sont plus particulièrement chargés d'effectuer des contrôles en poste frontière (gare du Nord) ou zones ferroviaires.

Les agents de constatation des douanes travaillent toujours en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe contrôleur (catégorie B), et leur mission consiste, selon le secteur d'intervention à sélectionner des moyens de transport, à contrôler des personnes, des marchandises et des capitaux.

Les agents de constatation travaillent au contact du public pour des missions de lutte contre la fraude (trafics de stupéfiants, de contrefaçons, de capitaux, d'espèces animales ou végétales protégées, de marchandises prohibées ou fortement taxées, etc.).

Activités principales du poste

- Sélection, arrêt et contrôle des véhicules et des passagers en coordination avec des agents spécialistes (motocyclistes et maîtres de chiens), ou en collaboration avec d'autres administrations
- Recherche des trafics illicites dans le fret commercial routier et dans les moyens de transport
- Sécurisation des interventions, utilisation de moyens de défense et de liaison adaptés
- Taxation des marchandises et perception des recettes correspondantes
- Réalisation d'investigations sur place (contrôles, prélèvements d'échantillons, visites domiciliaires suite à constatation de flagrant délit)
- Rédaction de procès-verbaux et d'actes contentieux suite à la constatation d'infractions

Compétences rattachées au poste

Savoirs (à acquérir)	Savoir-faire (à acquérir)	Savoir-être
Appliquer des procédures et des méthodes de contrôle	Observer et analyser les comportements	Sens de la hiérarchie
Mettre en œuvre des procédures contentieuses douanières et fiscales	Rendre compte	Sens de l'observation
Appliquer les règles et les techniques de sécurité	Gérer des conflits ou des situations sensibles	Sens de l'initiative
Connaître le maniement et l'entretien d'une arme de service	Cibler des moyens de transport et des personnes	Rigueur
	Assurer la sécurité des agents et des tiers	Réactivité
	Rédiger certains actes juridiques et des rapports administratifs	Sens relationnel
		Esprit d'équipe
		Maîtrise de soi

Environnement professionnel du poste

La direction interrégionale d'Île-de-France est formée de 3 directions régionales :

- La Direction Régionale de Paris compte 1 BSE et 3 BSI situées dans Paris ;
- La Direction Régionale de Paris-Ouest compte 3 BSI situées à Gennevilliers, à Chambourcy et à Villebon. Leur rayon d'action couvre les 4 départements de l'ouest francilien (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine et Val-d'Oise) ;
- La Direction Régionale de Paris-Est compte 4 BSI localisées à Marne-la-Vallée, Rungis, Combs-la-Ville et Aulnay-sous-Bois. Les agents interviennent sur les 3 départements de l'est francilien (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Seine-et-Marne).

Conditions particulières d'exercice du poste

- Satisfaire à l'enquête administrative préalable au recrutement et avoir un bulletin n° 2 du casier judiciaire compatible avec les fonctions d'agent des douanes
- L'année de leur recrutement, les agents stagiaires sont soumis à une formation obligatoire de cinq semaines à l'école nationale des douanes de La Rochelle (ENDLR) afin d'acquérir les connaissances et savoirs requis dans le cadre de leurs fonctions
- Port de l'arme de service et de l'uniforme
- Grande disponibilité (travail de nuit périodique, les fins de semaine et jours fériés)
- Conditions de santé particulières prévues à l'[article 4 du décret n° 79-88](#) et à l'[arrêté du 23 décembre 2022](#).

Perspectives professionnelles

- Titularisation dans le grade d'agent de constatation des douanes 12 mois après la prise de fonction
- Obligation de suivre des formations continues
- Possibilité de promotion par concours interne, examen professionnel ou par ancienneté via un tableau d'avancement

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) Perspectives

- Evolution des techniques de fraude
- Evolution des moyens techniques utilisés
- Adaptation à l'évolution des flux de marchandises, de capitaux et de personnes

Impacts qualitatifs sur le métier

- Nécessité de se former à l'évolution des outils et des process.